



GREENFIN LABEL
FRANCE FINANCE VERTE

Labels*

ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT

Multi-actifs

Indicateurs clés (au 31/05/2021)¹

Exposition actions (%)	+0.50	69,73	Note ESG (/10)	+0.02	7,07
Sensibilité taux	-0.01	1,21	Titres solidaires (%)	+0.05	5,74
Sensibilité crédit	-0.01	1,21	SCR OPC (%) ²	+0.43	35,57
Volatilité OPC (%) [*]	-0.22	13,22	Part d'OPC (%)	+0.77	9,82
Volatilité indice (%) [*]	-0.58	11,39	Nombre de lignes	-2	71

* 52 Semaines.

Reporting mensuel - Mai 2021

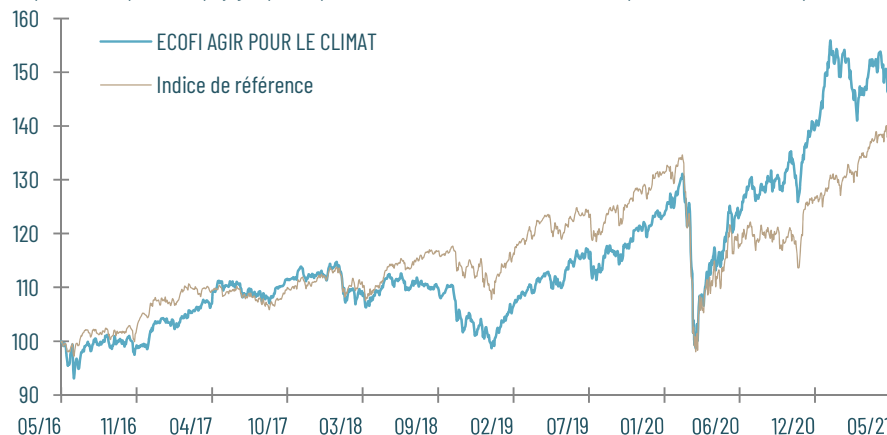
Actif net (en millions)	50,78 EUR
Valeur liquidative	106,80 EUR
Performance mois	+0,09%
Performance YTD	+1,02%



Profil de performance (Source : Ecofi / Bloomberg)

Evolution de la valeur liquidative

Période de référence du 31/05/2016 à la date de reporting.
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont notamment pas constantes dans le temps.



Performances glissantes

en %		1 mois	3 mois	6 mois	1 an	3 ans	5 ans
ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT	Performance	0,09	4,20	7,24	25,35	37,03	50,93
	Volatilité				13,22	15,55	13,17
Indice de référence	Performance	1,91	8,49	11,85	21,68	23,74	40,53
	Volatilité				11,39	14,87	12,21
Ecart/indice		- 1,82	- 4,30	- 4,61	3,67	13,28	10,41

Performances calendaires

en %		YTD	2020	2019	2018	2017
ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT	Performance	1,02	21,31	23,34	- 10,43	7,80
	Volatilité		22,87	8,14	9,99	5,66
Indice de référence	Performance	9,92	- 2,08	19,01	- 1,47	4,35
	Volatilité		23,04	8,36	8,51	4,71
Ecart/indice		- 8,89	23,39	4,33	- 8,96	3,46

*Le Label Finansol garantit la solidarité et la transparence du produit (www.finansol.org)

(1) Les indicateurs clés et leur variation sur un mois sont calculés à la date de valorisation du présent reporting. (2) Vous pouvez vous référer à la page relative à cet OPC sur notre site Internet afin de connaître le calcul des différentes composantes du SCR Marché ici affiché, étant rappelé que ce calcul est purement indicatif. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont notamment pas constantes dans le temps. Le FIGV, objet du présent reporting, n'offre aucune garantie de rendement ou de performance et le capital n'est pas garanti. Avant d'investir, il est nécessaire de consulter le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) du FIGV. Voir verso pour l'avertissement complet relatif à ce FIGV.



Olivier Ken

Gérant Actions

Suppléé par Miguel Rodrigues

Objectif de gestion

Le FCP est géré dans l'optique de procurer, sur un horizon de placement de 5 ans, une optimisation de la performance d'un portefeuille géré discrétionnairement sur le thème de la transition énergétique et écologique et selon une approche ISR.

Indicateur de risque (SRRI)

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible.



A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé.

Le souscripteur de ce fonds sera soumis au risque action, de taux, de change, de perte en capital, de gestion discrétionnaire, sectoriel spécifique, risque lié aux investissements solidaires.



Prix & Récompenses



Prix Impact Option Finance 2019
Grand prix dans la catégorie « société de gestion »



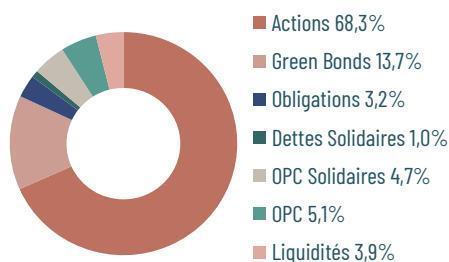
Refinitiv Lipper Fund Awards 2021 - France
Catégorie Multi-actifs Europe, sur 3 et 5 ans

Commentaire de gestion

- ▶ En dépit des niveaux élevés d'inflation et des anticipations de prix des ménages et des entreprises, les marchés obligataires ont surpris par leur accalmie aux Etats-Unis. En Europe, les taux longs poursuivent leur trajectoire haussière en raison de la levée progressive des mesures de restriction. Néanmoins, les principales banques Centrales - FED et BCE - ont réussi à éviter tout emballement. Cette prouesse est d'autant plus remarquable que les indicateurs économiques n'ont cessé de s'améliorer même si certains indicateurs avancés commencent à plafonner. L'amélioration devrait se poursuivre, facilitée par l'existence d'un important excès d'épargne accumulé, confirmant notre révision haussière sur les perspectives de croissance et d'inflation.
- ▶ Peu de mouvement significatif sur le mois. Nous avons racheté une partie de la position en Orsted cédée, après la correction du titre. Nous avons arbitré partiellement notre position en Snam, opérateur de gaz italien pour renforcer la position en Elia, opérateur du réseau électrique belge et allemand. Enfin, nous avons mis à profit la correction de la technologie pour renforcer Dassault Systèmes.

Portefeuille (Source : Ecofi)

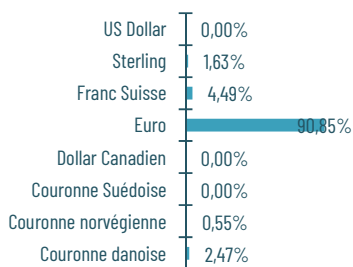
▶ Répartition par type d'actif



▶ Exposition par type d'actif

	mai	avr.	2020
Actions pays OCDE	68,3%	68,1%	79,7%
TOTAL ACTIONS	68,3%	68,1%	79,7%
Obligations crédit Investment Grade	15,3%	15,2%	10,2%
Obligations Etat OCDE	1,7%	1,6%	1,4%
TOTAL OBLIGATIONS	16,9%	16,8%	11,6%
Dettes Solidaires	1,0%	1,0%	1,2%
OPC Solidaires	4,7%	4,7%	7,2%
TOTAL SOLIDAIRES	5,7%	5,7%	8,4%
Monétaires et liquidités	9,0%	9,4%	0,3%
TOTAL AUTRES	9,0%	9,4%	0,3%

▶ Répartition par devises



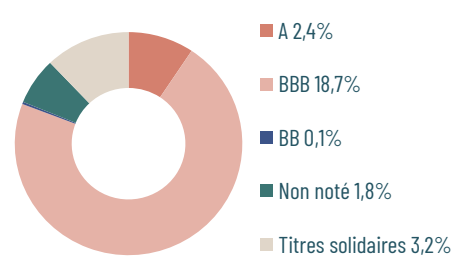
▶ Contribution à la performance (1 mois)

Actions pays OCDE	0,30%
Obligations crédit Investment Grade	-0,04%
Obligations Etat OCDE	0,00%
OPC Solidaires	0,00%
Monétaires et liquidités	-0,01%
Liquidités à terme	-0,17%
Total	0,09%

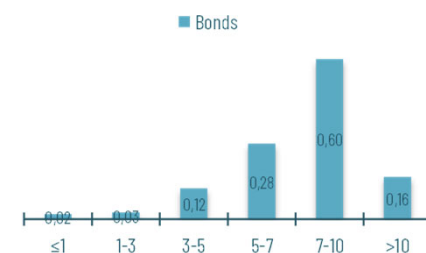
▶ Principales lignes en portefeuille

ASML HOLDING	5,22%
CNH INDUSTRIAL NV	5,08%
EDP RENOVAVEIS	5,05%
ECOFI CONTRAT SOLIDAIRE B	4,71%
GIVAUDAN-REG	4,40%
ELIA GROUP SA/NV	4,29%
SYMRISE	3,79%
KONINKLIJKE DSM NV	3,63%
BUREAU VERITAS	3,45%
ORSTED	3,15%

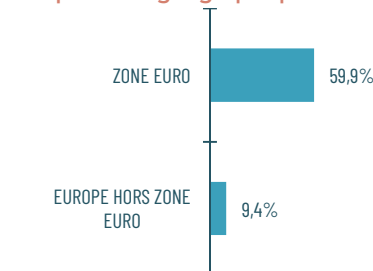
▶ Répartition taux par notation **



▶ Sensibilité taux par maturité **



▶ Répartition géographique des actions **



** Répartitions calculées en transposition. Dans le cas de la détention de fonds externes, ils ne sont pas transposés.

Caractéristiques

Code ISIN : FR0010642280
Code Bloomberg : ECAGDDC FP Equity
Type de part : Capitalisation
Forme juridique : FCP de droit français
Classification / Stratégie : Multi-actifs
Dépositaire : CACEIS BANK
Devise de la part : EUR
Valorisation : Quotidienne
Date de création : 29/12/2008
Eligible PEA-PME : Non
Eligible PEA : Non
UCITS : Non

Règlement/Livraison : J+1
Délai de notification : J avant 11h30
Indicateur de référence : 75 MSCI EUROPE TR + 25 EONIA OIS , avant 60 MSCI WORLD CLO DIV REINV + 40 EONIA OIS
Durée de placement recommandée : 5 ans
Frais de gestion directs maximum : 2 % de l'actif net
Commission de surperformance : Néant
Commission de souscription acquise : Néant
Commission de souscription non acquise : Néant
Commission de rachat acquise : Néant
Commission de rachat non acquise : Néant

Avertissement : Le présent document ne constitue ni une offre, ni une recommandation personnalisée ou une sollicitation en vue de la souscription ou du rachat de parts du FCP et n'a pas de valeur contractuelle. Ce présent document vise les clients professionnels au sens du Code monétaire et financier. Il n'est pas destiné à être remis à des clients ne possédant pas l'expérience, les connaissances et la compétence nécessaires pour prendre leurs propres décisions d'investissement et évaluer correctement les risques encourus. Les instruments financiers à l'actif de ce FIGV peuvent connaître les évolutions et aléas des marchés. Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne sont notamment pas constantes dans le temps. Les données de performances présentées ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus (le cas échéant) lors de l'émission et du rachat des parts et ne tiennent pas compte des frais fiscaux imposés par le pays de résidence de l'investisseur. La catégorie de risque, donnée par l'indicateur synthétique de rendement/risque, associée à ce FIGV n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Tout détenteur du présent document est invité à se rapprocher de son conseiller habituel pour mesurer les risques liés au FIGV qui y est décrit. Le souscripteur reconnaît avoir reçu le prospectus et le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) visés par l'AMF préalablement à son investissement.

Nous contacter

Retrouvez nos analyses de marché sur notre site www.ecofi.fr

et sur :

[Twitter](#) [LinkedIn](#) [Facebook](#)

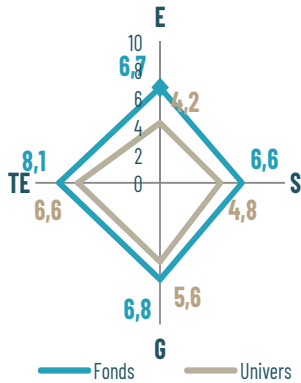
www.ecofi.fr

+33 (0)1 44 88 39 00 @contact@ecofi.fr

Note ESG du fonds (/10)	7,07
Note ESG de l'univers (/10)	5,38

Univers Europe : environ 1700 émetteurs

Note ESG du fonds et de l'indice par domaine (/10)



Note ESG : la note du domaine ESG varie de 0 à 10

Domaines ESG et pondérations

E : Environnement (23,33%)

S : Social (23,33%)

G : Gouvernance (23,33%)

TE : « Touche Ecofi » (30%)

La « Touche Ecofi » regroupe 4 critères ESG représentatifs des valeurs portées par Ecofi (cf. tableau supra.)

Processus ISR

Pour les entreprises : le processus ISR d'Ecofi repose sur les 3 principes suivants :

1. Exclusion des paradis fiscaux et exclusions sectorielles : Ecofi exclut de ses investissements les émetteurs dont le siège social est enregistré dans un paradis fiscal et les entreprises impliquées dans la production d'armes controversées, les jeux d'argent, la production de tabac, l'extraction de charbon et la production d'énergie liée au charbon.
 2. Sélection des émetteurs au regard de leur performance ESG : l'évaluation de la performance ESG repose sur la notation de Vigeo Eiris d'après une approche « best in universe ». L'impact réel des politiques ESG est privilégié en surpondérant les critères de résultats. Les émetteurs sont repartis en déciles selon la note attribuée.
 3. Gestion des émetteurs controversés : le processus ISR exclut les sociétés impliquées dans des controverses ESG, incidents dont la gravité est évaluée sur une échelle de 1 (faible) à 5 (fort).
- Pour les Etats, Ecofi exclut de l'ensemble de ses investissements les Etats désignés comme des paradis fiscaux. Le processus repose sur la sélection des émetteurs au regard de leur performance ESG et la gestion des émetteurs controversés (exclusion des Etats ne faisant pas preuve d'un cadre législatif et social suffisant au développement de la démocratie).

Pour en savoir plus, le code de transparence est disponible sur le site : www.ecofi.fr/fr/nos-expertises-gestion-engagee/isr

Liste des 5 principales entreprises en portefeuille

Emetteurs	Secteurs	Note ESG globale	Decile	E	S	G	TE	Niveau max. de controversé	Poids OPC
ASM LITHOGRAPHY	Technologies de l'information	7,3	1	7,2	6,7	6,1	8,6	0	5,22%
CNH INDUSTRIAL	Industrie	8	1	6,7	8,4	7,5	9,2	3	5,08%
EDP RENOVAVEIS	Services aux collectivités	8,1	1	9,3	7,0	7,1	8,9	0	5,05%
GIVAUDAN	Matériaux	5,9	2	6,3	4,6	6,7	6,0	0	4,40%
ELIA GROUP SA/NV	Services aux collectivités	6,7	1	6,4	6,2	6,2	7,9	0	4,29%

Actualité ISR et solidaire

Plan de relance et Economie sociale et solidaire

Le Premier ministre, Jean Castex, a présenté les détails du plan de relance de 100 milliards d'euros. Ce plan « France Relance » est déployé par le gouvernement autour de 3 volets principaux l'écologie pour accompagner la transition vers une économie plus verte et plus durable, la compétitivité pour donner aux entreprises les conditions les plus favorables pour développer leurs activités et ainsi préserver l'emploi des salariés, et la cohésion pour garantir la solidarité entre les générations, entre les territoires, et entre tous les Français. En décembre 2020, 15 appels à projets ont été publiés ou le seront au cours du 1er trimestre 2021 et permettront de soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) dans tous les territoires. Certains appels à projets ciblent le soutien territorial à l'investissement et à la modernisation de l'industrie. D'autres s'adressent aux associations de lutte contre la pauvreté. D'autres encore ciblent des acteurs du réemploi et de solutions innovantes pour développer le tourisme durable. Enfin, une attention particulière est portée aux jeunes arrivant sur le marché du travail : des appels à projets permettent aux structures concernées d'être soutenues au titre de leurs actions en faveur de la formation et de l'insertion des jeunes. Ce plan est également capital pour traiter les conséquences de la crise sanitaire en France sur les ménages les plus modestes. La Fondation Abbé Pierre alerte dans son rapport 2021 sur "l'état du mal-logement" en France, publié lundi 1er février : "Alors que les chiffres de l'emploi annoncent une précarité économique en progression, l'impact réel de la crise ne sera visible que dans quelques mois et ses effets marqueront les années à venir".

Focus

Le Réseau Cocagne, association créée en 1999, met tout en œuvre pour développer et animer le réseau des Jardins de Cocagne, essaimer de nouveaux projets, consolider, mutualiser, capitaliser, communiquer, promouvoir les Jardins et professionnaliser les équipes d'encadrement. Le réseau compte aujourd'hui près de 120 jardins soit près de 430 hectares au total et 25 000 paniers bio réalisés hebdomadairement. Les structures du réseau ont employé environ 700 permanents et 4000 personnes en insertion.

www.reseaucocagne.asso.fr

Exemples de critères ESG et critères surpondérés de la Touche Ecofi

CRITERES ENVIRONNEMENTAUX

- Prévention et contrôle des pollutions
- Système de management environnemental

CRITERES SOCIAUX

- Santé et sécurité des collaborateurs
- Respect des droits syndicaux

CRITERES GOUVERNANCE

- Indépendance et diversité du Conseil d'administration
- Prévention de la corruption

TOUCHE ECOFI

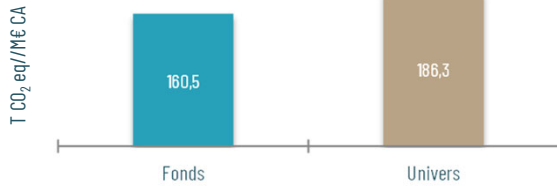
- Equilibre des pouvoirs
- Egalité hommes-femmes et non-discrimination
- Relations responsables avec les clients et fournisseurs
- Rejet des paradis fiscaux

Les indicateurs d'impact ESG évaluent a posteriori les impacts des entreprises détenues en portefeuille sur leur environnement et leurs parties prenantes, à hauteur de l'investissement réalisé, et sont comparés à un ensemble équilibré de valeurs européennes.

Principes et méthodologies de calcul des indicateurs d'impact ESG

► Emissions de Gaz à Effet de Serre

► Intensité carbone



Unité : t CO₂eq / M€ CA

Taux de couverture (Fonds / Indice) : 94% / 91%

► Empreinte carbone du portefeuille :

2384 tonnes d'équivalent CO₂

Taux de couverture (Fonds / Indice) : 93% / 91%

Les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) générées par les entreprises détenues en portefeuille sont exprimées en tonne équivalent CO₂ (t CO₂eq).

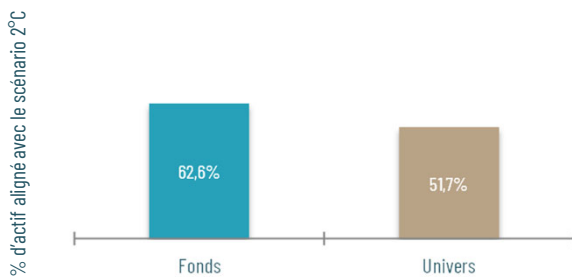
- Scope 1 : émissions directes des entreprises issues de leurs activités de production (exemple : combustion de carburant sur les sites de l'entreprise).
- Scope 2 : émissions indirectes des entreprises provenant des fournisseurs directs d'énergie (consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur achetées à des tiers). Pour plus d'information : www.ghgprotocol.org.
- L'intensité carbone est calculée en divisant les émissions annuelles de GES des entreprises par leur chiffre d'affaires, pondérée par le poids de chaque entreprise au sein du portefeuille.

Le calcul de l'intensité carbone du portefeuille ne prend pas en compte les titres d'états, les émissions solidaires et les green bonds.

- L'empreinte carbone absolue mesure les émissions annuelles de GES des entreprises détenues par le portefeuille rapportées à la part de capital détenue dans ces entreprises. Elle est calculée uniquement pour les actions.

Sources : Bloomberg, ISS ESG, Ecofi.

► Alignement avec le scénario 2°C



Taux de couverture (Fonds / Indice) : 91% / 87%

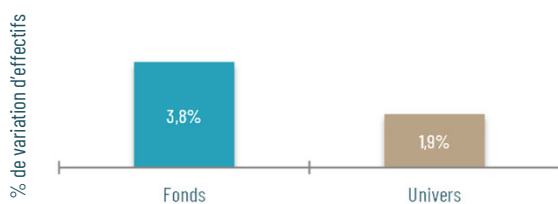
L'indicateur calcule le pourcentage d'actif investi considéré comme aligné avec le scénario climatique 2°C. Le calcul pour évaluer l'alignement des émetteurs avec le scénario 2°C est fondé sur la différence entre :

- les émissions annuelles d'une société d'ici à 2050, estimées sur la base des émissions passées, l'adhésion à la Science Based Target initiative et la qualité de la stratégie climatique
- le budget carbone alloué à la même société pour le scénario 2°C, estimé sur la base du budget sectoriel prévu par l'Agence Internationale de l'Energie et recalculé en fonction de la part de marché de la société dans le secteur.

Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états, les émissions solidaires.

Sources : ISS ESG, Ecofi.

► Variation d'effectifs



Taux de couverture (Fonds / Indice) : 95% / 97%

La création d'emplois, génératrice de valeur économique et sociale, est un enjeu majeur.

La variation d'emplois au sein de chaque entreprise est appréciée en faisant la différence entre les effectifs de l'année N et les effectifs de l'année N-1.

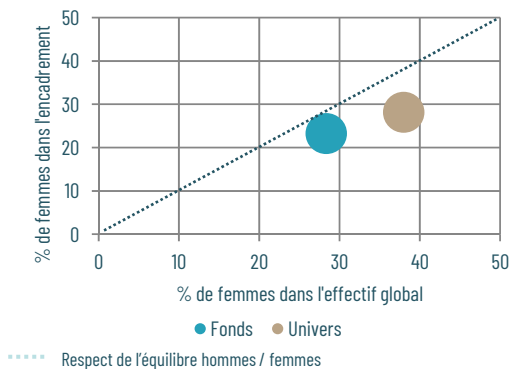
Les variations supérieures de +/- 20% sont exclues afin de limiter l'impact des changements de périmètre (acquisitions et cessions).

Le résultat à l'échelle du portefeuille est obtenu en pondérant les résultats individuels par le poids de chaque entreprise au sein du portefeuille.

Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états, les émissions solidaires.

Sources : Vigeo Eiris, Ecofi.

► Représentativité des femmes aux postes d'encadrement



Taux de couverture (Fonds / Indice) : 81% / 67%

La représentativité des femmes à des postes d'encadrement, au-delà du principe de diversité et d'égalité des chances, permet aux entreprises de profiter pleinement de tous leurs talents.

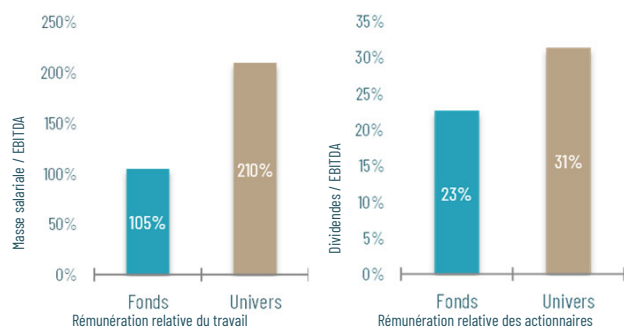
Nous comparons la moyenne de femmes dans l'encadrement en année N avec le pourcentage de femmes dans les effectifs globaux en année N des entreprises en portefeuille, pondérée par le poids de chaque entreprise au sein du portefeuille.

Le respect de l'équilibre hommes/femmes correspond à une part de femmes équivalente dans l'effectif global et dans l'effectif cadre.

Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états et les émissions solidaires.

Sources : Vigeo Eiris, Ecofi.

► Partage de la valeur économique



Taux de couverture (Fonds / Indice) : 80% / 74%

Afin d'observer le partage de la valeur économique avec les actionnaires et avec les salariés, nous observons les dividendes versés aux actionnaires et la masse salariale, rapportés à un indicateur de rentabilité (EBITDA).

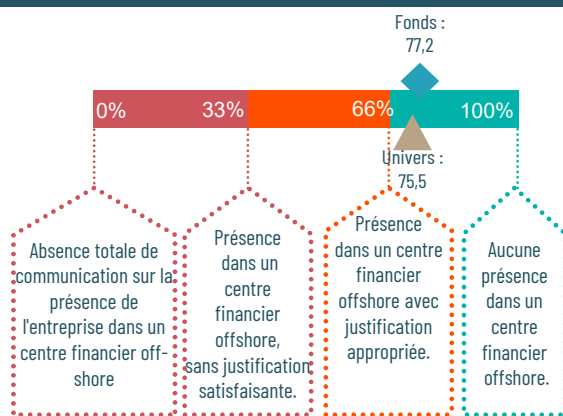
La rémunération relative du travail est la moyenne des coûts salariaux en année N des émetteurs rapportée à leur EBITDA. La rémunération relative des actionnaires est la moyenne des dividendes versés en année N par les émetteurs rapportée à leur EBITDA.

Chaque indicateur est pondéré par le poids de chaque entreprise dans le portefeuille.

Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états et les émissions solidaires.

Sources : Thomson Reuters, Ecofi.

► Responsabilité fiscale



Taux de couverture (Fonds / Indice) : 95% / 94%

A l'heure où les Etats sont préoccupés par la réduction de leur déficit budgétaire, l'évasion fiscale et le blanchiment de capitaux, l'objectif est de favoriser les entreprises qui ne sont pas présentes (siège social, opérations ou comptes bancaires) dans les paradis fiscaux (ou centres financiers offshore) ou celles qui peuvent justifier de cette présence par des raisons économiques.

Vigeo-Eiris évalue la présence des émetteurs et la justification de présence dans les centres financiers offshore selon une échelle à quatre niveaux et leur attribue une note de 0 à 100.

Chaque résultat est pondéré par le poids de chaque entreprise dans le portefeuille.

Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états et les émissions solidaires.

Sources : Vigeo-Eiris, Ecofi.

Avertissement : Le présent document ne constitue ni une offre, ni une recommandation personnalisée ou une sollicitation en vue de la souscription ou du rachat de parts du FCP et n'a pas de valeur contractuelle. Ce présent document vise les clients professionnels au sens du Code monétaire et financier. Il n'est pas destiné à être remis à des clients ne possédant pas l'expérience, les connaissances et la compétence nécessaires pour prendre leurs propres décisions d'investissement et évaluer correctement les risques encourus. Les instruments financiers à l'actif de ce FIGV peuvent connaître les évolutions et aléas des marchés. Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne sont notamment pas constantes dans le temps. Les données de performances présentées ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus (le cas échéant) lors de l'émission et du rachat des parts et ne tiennent pas compte des frais fiscaux imposés par le pays de résidence de l'investisseur. La catégorie de risque, donnée par l'indicateur synthétique de rendement/risque, associée à ce FIGV n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Tout détenteur du présent document est invité à se rapprocher de son conseiller habituel pour mesurer les risques liés au FIGV qui y est décrit. Le souscripteur reconnaît avoir reçu le prospectus et le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) visés par l'AMF préalablement à son investissement.